

## Compte rendu du conseil municipal du 14 novembre 2014

**Présents :** Bernard Rohou, Nathalie Kervern, Eric Charroy, Laurence Blanchard, Ludovic L'Hôpital, Françoise Caudal-Le Bars, Michel Le Gallo, Alain Kerberiou, Maximilien Le Feur, Michel Menguy, Gilles Le Gall, Louise Anne Le Gac.

**Excusés:** Kate Husband, Christelle Chevance-Le Roux, Stéphane Morzadec.

**Secrétaire de séance :** Louise Anne Le Gac

Lecture du PV de la séance du 14/10/2014 par Nathalie Kervern

### **Ordre du jour :**

- Présentation de l'ADAC
- DMB
- Cession terrain Rète
- Location maison résidence d'Armor
- Devis diagnostic performance énergétique
- Diagnostic accessibilité personne à mobilité réduite
- Compte rendu visite du SATES à la station d'épuration
- Devis de remplacement tracto-pelle
- Devis élagage et illumination de Noël
- Entretien des abords de l'ancienne école
- Dates de réunions et manifestations diverses
- Questions diverses

Bernard Rohou, maire, remercie les conseillers municipaux pour leur participation à la commémoration du 11 novembre et Michel Le Gallo pour sa disponibilité et la mise à disposition de la commune de son tracteur ce vendredi matin.

### **Présentation de l'ADAC**

Gilles Mengal présente l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor.

Il s'agit d'une agence dont les buts sont :

- aider les collectivités territoriales porteuses de projet
- assistance au maître d'ouvrage public
- domaines de compétences variés : assainissement collectif, bâtiment, voirie/ aménagement, programme entretien voirie

La collectivité qui sollicite l'ADAC doit exercer un contrôle sur les projets demandés.

Il y a toujours un contrat, une étude, une approche financière et juridique.

L'adhésion est de 0,75 euro /habitant (DGF) ou 0,65 euro si la commune est déjà adhérente au CAUE

3 jours d'étude compris dans l'adhésion et au-delà 350 euros par jour d'étude.

Selon un éventuel assujettissement à la TVA ou non de l'ADAC il y aura des modifications des modalités d'adhésion.

L'adhésion est à l'année mais la ré-adhésion est impossible sous un délai de 3 ans. L'adhésion se fait en année civile. Il y a une adaptation à chaque situation et une forfaitisation depuis l'étude jusqu'à l'évaluation financière. Il y a des déplacements sur place pour les prises de commandes et un détail à l'heure près.

La réactivité se fait dans les 2 à 3 semaines à la prise de contact.

L'ouverture des plis reste à la charge de la collectivité territoriale.

L'ADAC fait des recommandations et pour cela il faut être là dès le départ et permettre de faire les bons choix.

L'ADAC peut aussi apporter un conseil technique en voirie sur les différents procédés qui peuvent être utilisés.

Bernard Rohou signale qu'il souhaite voir la création d'un groupement de commandes pour les communes en matière de voirie pour les communes environnantes.

L'ADAC peut intervenir plus facilement mais il est préférable que toutes les communes soient adhérentes à l'agence.

L'analyse de l'ADAC est neutre et indépendante.

Dans un groupement chaque collectivité assure son propre financement. L'ADAC peut être présent à la réception des travaux.

L'ADAC n'intervient pas dans le domaine du « diagnostic » mais peut apporter un conseil pour une analyse et un chiffrage des travaux.

Pour les demandes d'aides il y a aussi un rappel qui peut être fait par l'agence.

L'agence apporte aussi une aide à la réalisation des dossiers de demandes de subvention.

Tout adhérent peut soumettre une question au bureau de l'ADAC. Monsieur Mengal signale que lors du dernier conseil de l'agence une modification a été votée : la validation d'une nouvelle adhésion est donnée, confiée au président de l'ADAC.

## **DMB**

Vote de DMB chapitres 66 - 67

- pour un montant de 75,25 euros : annulation d'un titre et établissement d'un nouveau titre avec modification du destinataire au chapitre 67.

- 2,44 euros pour crédit supplémentaire au chapitre 66 qui seront pris au 63-512

Vote : unanimité

## **Parcelle Rète**

Empiètement sur un terrain communal lors de l'édification d'un mur d'une maison située dans l'impasse des rochers dont la régularisation n'a jamais été faite.

Demande de session de la parcelle

Vote : unanimité

## **Location maison Résidence d'Armor**

Nathalie Kervern expose les faits. Elle a fait l'état des lieux suite au déménagement des derniers locataires. Elle indique que des travaux s'imposent de remise en état d'une maison construite en 1997 et qui n'a pas été rénovée depuis. Les travaux sont des travaux de peinture, tapisserie notamment. Madame Le Serrec a demandé le logement et souhaite obtenir une baisse du loyer ou de voir celui-ci bloqué pendant quelques temps;

Les conseillers demandent quel est le loyer. Il est de 530 euros. La discussion montre que le loyer semble conforme aux loyers appliqués aux maisons louées dans la commune.

Nathalie Kernern indique qu'une fissure existe au pignon de la maison avec infiltration.

Un devis pour travaux de réparation a été demandé.

Bernard Rohou signale que concernant les travaux de peinture et de papier peint cela peut être fait par les employés communaux.

Nathalie Kervern mentionne que les linoléum sont pour certains à remplacer et qu'un diagnostic de performance énergétique a été fait (comme l'exige la réglementation en matière de location)

D'autres problèmes sont évoqués: une salle de bain non finie à l'étage et une cuisine sans aucun équipement.

Devis pour les travaux concernant la fissure au niveau du pignon :

Moisan devis 1 : 1188,26 euros                      Moisan devis 2: 2516,52 avec bardage cheminée

Autre devis : 4312 euros pignon avec isolation.

L'ALECOB préconise le changement des radiateurs pour un poêle à granules donc problème à nouveau de la fissure et de la cheminée.

Question : devis de chauffage : un devis de chauffage à présenter au prochain conseil le second mardi de décembre.

Décision : évaluation financière pour l'achat d'élément de cuisine

Proposition est faite par les conseillers de finir le logement correctement et de geler le loyer pour 3 ans mais en le maintenant à 530 euros.

### **Devis diagnostic performance énergétique**

Les devis ont été reçus pour des diagnostics pour tous les logements locatifs vacants de la commune.

Devis 1 : 988,96 euros                      devis 2: 899,98 euros

Vote : unanimité pour le devis numéro 2.

### **Accessibilité personne à mobilité réduite :**

- pour la mairie annexe il faudrait installer un monte-personne donc suite aux très nombreux points négatifs cela ne peut que conforter la fermeture de ce bureau de vote;
- Bernard Rohou demande que cela puisse être expliqué à la population le mieux possible.
- Pour la mairie au bourg : l'accès doit être facilité au secrétariat avec élargissement de la porte, diminution de la guérite et une intervention en façade pour aménager une porte qui s'ouvrirait sur l'extérieur.
- Les toilettes publiques : un changement des portes est nécessaire avec un élargissement et la pose des dispositifs réglementaires.
- Parking : devant la mairie la place « personne à mobilité réduite » n'est pas correctement établie. Il est recommandé de déplacer le panneau de la place vers le parking lui-même où un emplacement existe déjà.
- Dans la salle des fêtes : les toilettes sont aussi à mettre aux normes.

### **Compte rendu du SATES**

Alain Kerberiou fait lecture du compte rendu de la visite des agents du SATES chargés de vérifier la station d'épuration.

Il signale que l'installation est conforme au nombre d'habitants connectés au réseau et que la performance d'assainissement est convenable (ni très bonne ni très mauvaise). Les tests sont obligatoires et réguliers.

Le 3 novembre c'est Monsieur Le Cam qui a procédé au test et à un contrôle total de la station. Des conseils ont été donnés pour en améliorer le fonctionnement.

Quelques plantes envahissantes doivent être régulées et un nettoyage doit être fait au printemps. D'autres plantes peuvent être implantées pour améliorer la gestion de ce milieu.

Il y a 3 m<sup>3</sup>/jour de filtration.

Il faut limiter les composants azotés et éliminer les nitrates.

La qualité est assez moyenne des eaux rejetées. Il y a aussi un problème de pompe à la station de relevage de Kergal (route de Pont ar Len). Il faudrait attendre un jour de pluie pour voir ou faire passer de la fumée dans les tuyaux (fumigène) par la SAUR (comme l'indique Michel Menguy).

La station a 150 habitants connectés et est enregistrée pour 220 habitants avec donc des normes plus restrictives.

### **Devis et remplacement du tracto-pelle :**

Reprise contre achat ou vente à un particulier telles sont les propositions de Bernard Rohou.

L'éventualité d'un remplacement par un tracteur est envisagée mais tous signalent le coût important d'un tel achat.

Bernard Rohou pose la question de l'appel d'offre qui peut être fait.

Ludovic L'Hôpital et Michel Le Gallo interviennent sur les différents éléments à acheter : problème des lames pour un déneigement.

Bernard Rohou indique que Ludovic L'Hôpital et Michel Le Gallo sont les plus aptes à juger les potentialités du matériel agricole qui peut être proposé.

Demande est faite de savoir si la commune peut se permettre un tel investissement;

Madame Daniel répond que cela ne pose pas de problème.

Une consultation sera faite auprès des concessions de matériel agricole.

### **Devis élagage et illuminations de Noël**

Premier devis : élagage lamier et dégagement des déchets 153,60 euros/heure par entreprise Demaservices de Gurnuhuel

Second devis : 112 euros /heure entreprise Belliot

Vote : second devis à l'unanimité

Recensement des lieux où l'élagage sera nécessaire : Bernard Rohou souhaite la création d'équipes.

Illuminations de Noël : location nacelle Belliot 72 euros/heure. Les conseillers doivent faire alors l'installation. Eric Charroy pose la question de l'assurance. Il est noté que dans d'autres communes ce sont les conseillers qui font la pose des décorations;

Il est décidé que les conseillers se chargeront de l'installation.

### **Entretien abords de l'ancienne école:**

Une convention a été demandée au SIRES pour obtenir la possibilité de faire l'entretien contre rémunération. La réponse est attendue. Bernard Rohou indique que si cela se fait par les employés communaux il y aura peut-être possibilité de leur donner une prime.

Affaire à suivre...

### **Dates de réunions et manifestations**

- prochaine réunion de conseil le 9 décembre
- repas des conseillers à voir après les fêtes
- vœux du maire le 9 janvier à 18 heures à la salle des fêtes avec pot de bienvenue aux nouveaux-arrivants, cadeaux aux bébés de l'année et félicitations pour Clément Le Bigot.

### **Questions diverses**

- **visite d'Annie Le Houerou** le 20 novembre proposition de la rencontrer et de faire les visites avec elle (élevage de canards et bar Le Pellann sur la commune de Plélauff)
- **Problème de la table de réunion**
- Bernard Rohou souhaiterait modifier la disposition de la table de réunion et cela nécessite le remplacement de celle-ci. Certains conseillers proposent une transformation de la table par un menuisier plutôt qu'un nouvel achat.  
Il est mentionné aussi que des travaux doivent avoir lieu à la mairie, il faudrait peut-être attendre ce moment pour changer de table.
- Bernard Rohou demande à tous les présents de faire réception des convocations au conseil municipal.
-

– **Devis radiateurs pour le bar Le Pellann**

A la demande de Carole Lenain des devis ont été déposés pour la pose de radiateurs au bar Le Pellann dont elle a la gérance.

Le Goïc Frères

Devis 1 : 1520 euros deux radiateurs

Devis 2 : 1917 euros pour des radiateurs programmables

Question posée de savoir si deux radiateurs sont vraiment nécessaires ?

Décision : 1 radiateur de 2000 W airelec à 712 euros.

**Question de Madame Laurence Blanchard** au sujet du tarif de location de la salle des fêtes pour l'association de danse bretonne de la commune de Plélauff. Elle s'interroge sur l'intérêt de cette somme de 8 euros par séance. Bernard Rohou lui demande de reformuler la demande de façon plus formelle par courrier de la part du président de l'association de danse bretonne.

– **chemin des écoliers** : de nombreux concitoyens sont contents de l'aménagement de ce chemin, toutefois quelques problèmes sont signalés par Ludovic L'Hôpital notamment l'accès plus difficile chez monsieur Vincent Taffet ainsi que le stationnement devant chez monsieur Michel.

Bernard Rohou répond que la largeur de la route reste de 5 m et devrait être suffisante.

– **Les déchets de goudron déposés en bas du bourg** par l'entreprise Bertho ont été enlevés. Le problème était de savoir si cela était « écologique ». Monsieur Le Roux de la police des eaux est venu, mais, au départ, s'était dit non concerné par le remblaiement de cet espace. Suite à une seconde visite il est intervenu sur ce sujet demandant l'enlèvement des remblais. Il a toutefois signalé qu'il était possible de faire une aire de stationnement de camping car avec une couche d'enrobé.

La séance est levée à 23h42.